

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 3 février à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 28 janvier 2022.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, ~~Isabelle DENIZON-ZAWIEJA~~, Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, ~~Sandrine FRANCOIS-LAGNY~~, Sandrine GOMBERT.

Messieurs ~~Yannick ANDRZEJCZAK~~, ~~Michaël ANIÉRE~~, Arnaud BAVAY (en visioconférence¹), Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, Michel BLAISE, ~~Nicolas BOUCHEZ~~, Salvatore CASTIGLIONE (en visioconférence), Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE (en visioconférence), ~~Laurent DEPAGNE~~, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, ~~Yves DUSART~~, Thierry GIADZ, ~~Philippe GOLINVAL~~, ~~Jean-Marcel GRANDAME~~, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, ~~Grégory LELONG~~, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, ~~Claude RÉGNIEZ~~, ~~Régis ROUSSEL~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, ~~Daniel SAUVAGE~~, ~~Dominique SAVARY~~, ~~Jean-Marie TONDEUR~~, ~~Jean-Noël VERFAILLIE~~, ~~Éric WARMOES~~, ~~Francis WOJTIWICZ~~, ~~Raymond ZINGRAFF~~.

Délégués suppléants présents :

Madame Corinne COLLET-DONNAINT (en visioconférence)
Madame Christelle GOSSET
Madame Véronique LEROY
Monsieur José DUBRULLE

Liste des délégués absents avant donné pouvoir :

Madame Isabelle DENIZON-ZAWIEJA donne pouvoir à Monsieur Arnaud BAVAY
Monsieur Jean-Marie TONDEUR donne pouvoir à Madame Annie AVÉ-DELATTRE

Liste des délégués excusés :

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Laurent DEPAGNE
Monsieur Philippe GOLINVAL
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME
Monsieur Raymond ZINGRAFF

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE

¹ Conformément à l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021.

Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Michaël ANIÉRE
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Yves DUSART
Monsieur Grégory LELONG
Monsieur Claude RÉGNIEZ
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Daniel SAUVAGE
Monsieur Dominique SAVARY
Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE
Monsieur Éric WARMOES
Monsieur Francis WOJTOWICZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Xavler JOUANIN

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2022_02_01

Objet : Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et L.5711-1 et suivants,

Vu la délibération du Bureau Exécutif en date du 4 juillet 2014, transmise en Sous-Préfecture de Valenciennes le 22 juillet 2014 et portant sur la classification du seuil démographique du Syndicat,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de présenter un rapport d'orientation budgétaire à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Compte tenu de la strate démographique du SIMOUV, ledit rapport de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Les documents d'information correspondants sont repris en annexe de la présente délibération et font l'objet d'une présentation en séance.

Il est donc proposé au Comité Syndical de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 et de ses annexes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 et de ses annexes, tels que joints à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 3 février 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du SIMOUV
Syndicat Intercommunal de Mobilité et
d'Organisation Urbaine du Valenciennois
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 887 SAINT SAULVE
Tél : 06 27 45 65 25
Guy MARCHANT
Fax : 06 27 45 65 21
Courriel : contact@simouv.fr

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.